



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

concours d'entrée

Question écrite n° 101802

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les frais d'inscription aux concours des grandes écoles. En effet, en fin de cycle de préparation, les étudiants sont amenés à présenter plusieurs concours. Or le montant cumulé des frais afférents, auxquels s'ajoutent des frais de logement et de subsistance, font souvent obstacle à la possibilité pour les jeunes de s'inscrire à tous les concours souhaités. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre afin de remédier à cette difficulté.

Texte de la réponse

De manière générale, des mesures visant à réduire le coût des concours d'accès aux grandes écoles ont déjà été prises depuis plusieurs années par le regroupement d'un certain nombre de concours ou de banques d'épreuves. Ces mesures ont eu pour effet de réduire la charge d'organisation des concours et aussi leur durée et par voie de conséquence les frais d'inscription. Depuis cette année, les droits d'inscription qu'acquittaient les candidats aux concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs par apposition de timbres fiscaux ont été supprimés. Par ailleurs, d'autres mesures sont actuellement à l'étude, parmi lesquelles la réduction significative du nombre d'épreuves par concours dans le respect néanmoins de la liberté de choix des candidats entre plusieurs concours de profils ou de niveaux différents. Une telle mesure permettra une réduction des coûts d'organisation et donc des frais demandés aux familles et limiterait le nombre de déplacements générateurs de dépenses. Enfin, il convient de préciser que l'organisation matérielle des concours évolue sans cesse par la mise en place de nouvelles technologies qui réduisent les actes de gestion et la charge financière, favorisant ainsi l'égal accès aux enseignements des grandes écoles.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101802

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8248

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10640